Département de l'Isère

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

VILLE de MORESTEL

N° 47/2022

Objet : Marché à procédure adapté de l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP,
- Vu la délibération n°16/2020 du 27 mai 2020, du Conseil Municipal de Morestel, donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du conseil municipal, et plus particulièrement l'alinéa 3 de l'article 1^{er} de ladite délibération,
- Considérant la nécessité de réaliser l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,

DECIDE:

Article 1

- DE PASSER avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES FAVIER, 1530 Route d'Argent 38510 MORESTEL un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,
- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 50 624.50 € HT.
- ✓ Le règlement se fera sur présentation d'une facture après achèvement des travaux.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 30 septembre 2022

Le Maire,

réd éric VIAL

Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20220930-DC-47-2022-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022